

# **Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de l'Association des épiceries alternatives romandes (AEAR)**

## **Maison de quartier sous-gare, Lausanne**

**Mercredi 7 mai 2025, 20h-21h30**

Personnes présentes : Sophie Rothrock et Aurélie Fornerod (Coupe-Circuit, Lausanne), Erel Zannou (Tabernam, Yverdon), Angélique-Sophie Mabilille (L'Arcade, Genève), Nicolas Denis (Epicoop, Vevey), Carole Richardet (C'est Patou, Trélex), Stéphanie Jousson (Chez la Simone, Choulex), Britt-Marie Martini-Willemin et Christos Kornaros (Le Local, Nyon), Wendy Glaus (BioBoulevard, Genève), Aurélie Daiz-Racloz et Cécile Gavlak (elimenterre, Etoy), Marie-Dominique Gauthier et Laura Sottas (Atout Vrac + EpiFri, Fribourg), Nathalie Oberson, (1.2.3.Bocal + EpiFri, Courtepin), Véronique Frutschi Mascher (Le Rucher, La Chaux-de-Fonds), Benoit Molineaux (La Fève, Meyrin), Yann Bechtel (Chez l'Épicier, Gland), Patrick Metthez (Epicerie d'à côté, Neuchâtel), Maëlle Quesne (Le Nid, Genève), Juli Brückel (Le Vorace, Chavannes-près-Renens), Simone Fragnière (Le Sureau, Crissier), Sandra Moreau (La Vracrie, Vully), Xavier Fajolle (La Brouette, Lausanne), Jennifer Petree, (Le Jardin Vivant, Lausanne), Barbara Schneider (Le radis, Bex, et la Semaine du goût), Sebastian Oreiro (ex-Senza, Genève).

Personnes et épiceries excusées : Christelle Urfer (AromaVrac, Lausanne), Sonia Bolea (Epicentre, Boudry), Frank Siffert (La Sauvageraie, Bonvillars), Alexandre Robatel (Le petit paradis, Fribourg), Joëlle Schneiter Avocegamou (L'Épicerie Chana, Granges-Paccot), Cyndie Grisel (Batavia Epicerie Moderne, Bienne), Karin Kabusch (Belvrac, Belfaux), Nathalie Ljuslin (Système B, Neuchâtel), Zuzana Brunner (Le coin bio, Yverdon), Fanny Bove et Chantal Morand (Epicerie-Café de Chandolin, Anniviers), Michael Posse (La Canopée), Olivier Richardet (C'est Patou).

### **Ordre du jour**

1. Bienvenue et ouverture
2. Origine de l'association
3. Choix du nom de l'association

4. Choix du siège de l'association
5. Adoption des statuts
6. Montant des cotisations annuelles
7. Election du comité et de sa présidente/son président/sa coprésidence
8. Relations entre le comité et l'association Artisans de la transition
9. Relations entre l'association et EpiFri
10. Élection de l'organe de révision
11. Clôture

L'Assemblée débute à 20h10. Elle est conduite par M. Jacques Mirenowicz (JM), codirecteur de l'association Artisans de la transition, M. Amédée Félix (AF), chargé de projet à cette même association, et Mme Cécile Gavlak (CG), employée à 50 % de l'épicerie elimenterre, à Etoy.

## **1. Bienvenue et ouverture**

Au nom du groupe de travail de la dizaine d'épiceries alternatives qui ont travaillé pour rendre cette soirée possible, JM salue les personnes présentes et présente l'ordre du jour.

AF présente les modalités de vote : une personne une voix.

Patrick Metthez dispose de deux voix, car il vote par procuration pour Nathalie Ljuslin, de l'épicerie Système B.

Yann Bechtel et Aurélie Daiz Racloz sont désignés scrutateurs.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Mme Suzanne Schmitt, chargée de projet à l'association Artisans de la transition, prend le procès-verbal.

Benoît Dietrich filme cette séance en vue d'un possible nouveau film des Artisans de la transition, dont le centre serait les épiceries alternatives.

Vingt-sept personnes, qui représentent vingt-trois épicerie alternatives, dont une, Senza à Carouge, a fermé fin 2024, sont inscrites à cette soirée : douze vaudoises, six genevoises, trois fribourgeoises, deux neuchâteloises ; treize participatives, huit bio et deux vrac. JM salue cette diversité représentative de la diversité du tissu des épicerie alternatives romandes.

Neuf épicerie alternatives qui veulent devenir membre de la future association ne pouvaient pas être présentes ce soir. Quinze autres qui ne pouvaient pas non plus être là ce soir voudraient être tenues au courant des activités de la future association. Cela fait 47 épicerie prêtes à rejoindre ou intéressées par la démarche, soit un bon tiers des 130-140 épicerie alternatives actives en Suisse romande. Pour un démarrage, c'est franchement très bien !

## **2. Origine de l'association**

JM explique l'origine de la volonté de créer cette association.

Les Artisans de la transition ont notamment vocation à relier les acteurs et les actrices de la transition en Suisse romande. Dans le domaine de l'alimentation, il y a beaucoup d'initiatives et l'intérêt pour les circuits courts artisanaux comme contre-feux à l'industrialisation excessive du système alimentaire augmente. Mais les initiatives sont dispersées et restent à la marge du système alimentaire industriel.

Cela est particulièrement vrai des épicerie alternatives. Ces acteurs clefs des circuits courts alimentaires artisanaux passent largement inaperçus. Il y a plusieurs raisons à cela.

Une première raison est qu'elles pèsent économiquement très peu dans le commerce de détail alimentaire.

Une deuxième raison est qu'elles sont réputées chères et n'attirent, le plus souvent, qu'une petite partie, sociologiquement très marquée, de la population.

Une troisième raison est qu'on n'entend jamais leur voix dans le débat sur la politique alimentaire parce qu'elles ne sont pas organisées pour la faire entendre.

Plus profondément, les politiques publiques sur l'alimentation n'incluent pas la distribution. Ce qui, par défaut et de facto, donne tous les pouvoirs d'influence à la grande distribution.

A partir de ces constats, les Artisans de la transition postulent que les épiceries alternatives ont intérêt à coopérer au sein d'une structure associative non seulement pour être plus fortes, pour être plus visibles et audibles lorsqu'elles mettent en avant leurs commerces, mais aussi et surtout pour porter une vision alternative du système alimentaire. Autrement dit, en se faisant reconnaître en tant qu'acteur politique qui va au-delà de ses seuls intérêts immédiats.

Le moment pour franchir ce cap paraît très bien choisi, car après des années 2010 euphoriques, la pandémie de SARS-CoV-2 et la guerre en Ukraine ont renchéri le coût de la vie et accéléré la digitalisation des comportements, ce qui crée depuis 2020 une mauvaise conjoncture pour les épiceries alternatives et devrait les motiver à se rassembler afin de coopérer pour beaucoup mieux défendre leur action.

Plus profondément, cela n'est pas assez dit, redit, souligné, martelé dans le débat public : nos sociétés sont au bord du gouffre écologique et social et l'éthique et les apports en termes de durabilité des épiceries alternatives méritent d'être beaucoup mieux reconnus.

L'association Artisans de la transition s'active depuis quatre ans pour rendre possible la création d'une association romande d'épiceries alternatives. Ils en ont réuni 27 en juin 2024, publié un gros rapport<sup>1</sup> conjointement à une prise de position d'épiceries alternatives<sup>2</sup> signée par 74 d'entre elles en novembre 2024. Puis ont organisé une nouvelle réunion pour faire le bilan avec elles en janvier 2025, durant laquelle la volonté de créer une association romande a été clairement affirmée. Un groupe de travail s'est alors formé sous l'égide des Artisans de la transition pour préparer cette assemblée constitutive.

L'article 2 des statuts de l'association, qui définit ses buts, est projeté.

### **3. Choix du nom de l'association**

CG présente le nom qui ressort des réflexions du groupe de travail : Association des épiceries alternatives romandes (ci-après AEAR) reflète la diversité des types d'épiceries alternatives

---

<sup>1</sup> Rapport des Artisans de la transition « Les épiceries alternatives sont irremplaçables » disponible ici : <https://artisansdelatransition.org/agir-avec-nous/epiceries-alternatives-rapport-2024>

<sup>2</sup> Disponible ici : <https://epiceries-alternatives.ch>

romandes et leur ancrage géographique. « Alternative » a un double sens : à la fois alternative à la grande distribution et pour sa connotation militante. De plus, à la suite du rapport des Artisans de la transition publié en novembre 2024 et de l'écho médiatique qu'il a reçu, l'expression épicerie alternative semble s'imposer. CG espère, vu les sujets importants à débattre ce soir, que ce choix sera rapide.

La discussion est ouverte.

Sophie Rothrock propose de supprimer l'adjectif « romande », en espérant intégrer les épiceries suisses allemandes dans le futur. JM informe qu'il existe une association d'épiceries bio en Suisse alémanique, qui ne semble pas intéressée à franchir la Sarine. Ce qui n'empêche pas qu'elle soit très ouverte à des coopérations.

Juli Brückel trouve l'acronyme AEAR trop long, et propose de le raccourcir en AEA tout en gardant le nom de l'association tel quel.

Sebastian Oreiro trouve judicieux le choix de la Caisse alimentaire genevoise d'opter pour un acronyme différent de son nom officiel inscrit dans ses statuts : le grand public la connaît en tant que « Calim ». Il propose d'adopter la proposition du groupe de travail et de réfléchir plus tard à un acronyme plus accrocheur.

Patrick Metthez propose l'acronyme « ASEPAL » en prenant les deux premières lettres de chaque mot, tout en validant lui aussi la proposition du groupe de travail.

AF soumet au vote la proposition du groupe de travail et d'adopter le nom Association des épiceries alternatives romandes.

Le nom « Association des épiceries alternatives romandes » est voté à l'unanimité.

Note : l'acronyme AEAR est tout de même utilisé dans la suite de ce procès-verbal.

#### **4. Choix du siège de l'association**

CG propose deux options :

- établir le siège à Lausanne, en raison de sa centralité ;

- établir le siège au lieu de résidence du président ou de la présidente.

Nathalie Oberson signale qu'associer le siège à la présidence implique des démarches administratives lors des changements de présidence. Sandra Moreau ajoute qu'une telle modification engendre des frais financiers.

Barbara Schneider pense que choisir une capitale comme siège fait plus sérieux.

CG pense que cela peut faciliter les demandes de subventions.

AF soumet au vote la proposition d'établir le siège de l'association à Lausanne.

Lausanne comme siège de l'association est adopté à l'unanimité.

## **5. Adoption des statuts**

Bien que les personnes inscrites à cette soirée aient reçu les statuts, ils sont projetés en séance. Notamment l'article qui distingue deux types de membres : les membres et les membres de soutien. Seuls les premiers ont le droit de vote.

Marie-Dominique Gauthier demande pourquoi les statuts mettent parfois le féminin, parfois le masculin en premier dans les noms des acteurs et des actrices. Exemple : « paysannes et paysans », puis « consommateurs et consommatrices ». Elle propose d'harmoniser le tout. JM dit que cela est délibéré pour répondre à une demande féministe de ne pas mettre toujours le même genre en premier. C'est une pratique plus égalitaire de la langue.

Benoît Molineaux demande si ce sont les personnes ou les épicerie qui votent. AF précise que durant l'assemblée constitutive, chaque personne dispose d'une voix. Par exemple, deux personnes membres de la même épicerie ont chacune une voix. En revanche, lorsque l'association sera constituée, chaque épicerie ne disposera plus que d'une voix. Cela permet d'éviter notamment un déséquilibre entre les épicerie participatives aux nombreux membres et les épicerie au modèle économique plus classique.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

## **6. Montant des cotisations**

JM propose des cotisations fixes par année civile différenciées par catégorie de membres. En 2025, même si un tiers de l'année est passé, on pourrait encaisser toute la cotisation afin de créer un petit fonds de démarrage. Pour lancer la discussion, il propose 200 chf pour les membres et 50 chf pour les membres de soutien.

Sophie Rothrock s'interroge sur la future utilisation de ces fonds, JM répond qu'il reviendra au comité de définir le budget de l'association en tenant compte des activités qu'il voudra mener, et de chercher des fonds supplémentaires en conséquence.

A la demande de Sandra Moreau, Nathalie Oberson expose la manière dont ont été utilisés les premiers fonds réunis lors de la création d'EpiFri [le 6 juillet 2023]. La cotisation s'élève à 200 chf par membre-épicerie, et 20 à 50 chf par membre-individu. EpiFri a demandé la moitié de la cotisation la première année, ce qui a permis de former un fond de départ même en l'absence de projet concret. Ce fond a d'abord été alloué à la mise en place administrative de l'association, et à l'organisation de premières réunions entre membres, des slow dating, pour apprendre à se connaître.

Benoît Molineaux dit qu'il reviendra au comité de présenter un budget à l'assemblée générale. Il ajoute que le montant de la cotisation conditionne le type de projet réalisable.

JM suggère que le comité pourra lever des fonds pour financer ses projets, et rappelle que le groupe de travail réfléchit à une potentielle postulation à un projet modèle de la Confédération pour un développement territorial durable. Les cotisations servent simplement de base pour lancer l'association.

Véronique Frutschi Mascher est favorable à une cotisation de 200 chf pour les membres et de 50 chf pour les membres de soutien à partir de 2026, et à diviser par deux la cotisation la première année, car l'association n'a pas encore défini de programme d'action ni élaboré de projet. Elle propose que le comité fasse des recherches de fonds pour des projets spécifiques.

Aurélié Daiz-Racloz pense que 100 chf est une somme acceptable pour les épiceries, qui ont déjà fait leur budget pour l'année 2025 entamée.

La proposition votée est la suivante :

- pour l'année 2025, la cotisation d'élève à 100 chf pour les membres et à 25 chf pour les membres de soutien ;
- à partir de l'année 2026, la cotisation d'élève à 200 chf pour les membres et à 50 chf pour les membres de soutien.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Election du comité et de sa présidente/son président/sa coprésidence**

JM souligne que le comité devrait idéalement refléter la double diversité géographique et des types d'épicerie membres : participatives, bio et vrac.

L'article 13 des statuts, qui définit la composition du comité, est projetée : l'élection est valable pour deux ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de 2027.

Quatre membres du groupe de travail qui ont préparé cette assemblée constitutive sont candidats : Véronique Frutschi Mascher, Cécile Gavlak, Wendy Glaus et Carole Richardet. JM leur demande de se présenter et de dire pourquoi elles souhaitent faire partie du comité.

Cécile Gavlak, employée de l'épicerie bio élémenterre, à Etoy (Vaud), souhaite soutenir cette association en tant qu'alternative à la grande distribution. Elle a une formation de journaliste et, à côté de son travail d'épicière, travaille dans la communication. Elle serait heureuse d'apporter ses compétences sur ce plan.

Véronique Frutschi Mascher est bénévole à l'épicerie participative Le Rucher, à La Chaux-de-Fond. Motivée par les objectifs que présente le rapport des Artisans de la transition, elle préconise de s'associer pour les mettre en œuvre et faire décoller cette association. Elle aussi constate que les épicerie sont ignorées en tant qu'alternative aux circuits longs et industriels, et que la compréhension commune domine que l'alternative aux circuits longs se résume à la vente directe. Elle estime que les épicerie ont intérêt à se faire connaître et aimer. Conseillère agricole, elle a un pied dans l'agriculture et connaît très bien ce milieu.

Wendy Glaus tient l'épicerie Bio Boulevard à Genève. Pour elle, l'alimentation est capitale dans le maillon de la chaîne du vivant. Elle croit en la nécessité de travailler ensemble pour

changer de paradigme et soutenir les générations futures. Et au mythe de David contre Goliath. Elle souhaite entraîner plus d'acteurs et d'actrices dans cette dynamique.

Carole Richardet, cogérante avec Olivier Richardet de l'épicerie bio C'est Patou à Trélex (Vaud), se sentait isolée dans son épicerie jusqu'à la réunion de juin 2024 organisée par les Artisans de la transition. Etre épicière est selon elle plus qu'un métier, c'est sa vie. En tant qu'épicerie alternative, elle cherche à proposer une voie différente et voudrait renforcer la dynamique amorcée.

JM les remercie et sollicite d'autres candidatures puisque les statuts stipulent que le comité doit être constitué au minimum de cinq membres – de cinq à neuf membres.

Christos Kornaros, bénévole à l'épicerie participative Le Local, à Nyon, se porte candidat. Il souligne l'importance des synergies et observe un manque de liens entre épiceries, pourtant parfois très proches. Il a fallu que les Artisans de la transition organisent leur réunion en juin pour qu'il rencontre les personnes qui tiennent l'épicerie C'est Patou, pourtant à côté du Local. Il souhaite pousser pour relier les acteurs et les actrices qui partagent l'objectif de relier les épiceries alternatives entre elles.

JM sollicite d'autres candidatures.

Simone Fragnière et Nathalie Oberson, respectivement gérantes des épiceries Le Bureau, à Crissier, et 1.2.3Bocal, à Courtepin, se disent très enthousiasmées par cette association. Mais déjà très impliquées dans d'autres projets, elles n'ont pas la disponibilité pour s'investir dans le comité aujourd'hui. Elles réfléchissent à un investissement plus fort à l'avenir.

Sebastian Oreiro, ex-gérant de l'épicerie Senza, à Carouge, souhaite savoir s'il est envisageable d'intégrer au comité des membres qui ne sont pas des épiceries, mais qui gravitent autour de l'alimentation. AF répond que le groupe de travail a traité cette question et tranché en décidant que les statuts ne le permettraient pas. Ils pourront bien sûr être modifiés si l'association le souhaite, mais à condition de veiller à ce que la majorité des membres soient des épiceries.

JM souligne que les cinq candidatures proposées pour le comité répondent assez bien au critère de représentativité de l'hétérogénéité cantonale et en termes de type d'épicerie :

- trois sont bio – C’est Patou, elimenterre et Bio Boulevard – et sont deux participatives – Le Rucher et Le Local ;
- trois cantons sont représentés : Vaud (avec trois épicerie), Genève (une) et Neuchâtel (une).

Sachant que plus d’un tiers des épicerie alternatives romandes sont vaudoise, JM pense qu’avoir trois épicerie vaudoise n’est pas excessif.

Il soumet au vote les cinq candidatures en même temps : l’assemblée élit le comité in corpore à l’unanimité.

JM demande s’il y a une candidature pour la présidence parmi les membres du comité. Et dit qu’une co-présidence est possible.

Après un temps de flottement dû au fait que plusieurs personnes pensent qu’il revient au comité de s’organiser plus tard pour élire sa présidence, Véronique Frutschi Mascher, Christos Kornaros et AF signalent que les statuts indiquent qu’il faut élire la présidence durant l’assemblée constitutive. Tous les membres présents à l’assemblée ont un droit de vote sur ce point.

Carole Richardet et Wendy Glaus se proposent pour une coprésidence.

Elles sont élues coprésidentes à l’unanimité des voix.

## **8. Relations entre le comité et l’association Artisans de la transition**

CG rappelle que puisque les Artisans de la transition ne sont pas une épicerie, ils ne peuvent pas être membres de l’AEAR. Cependant, ils sont à l’origine de cette association, ont publié un gros rapport sur la situation des épicerie romandes qui a joué un rôle déterminant dans la dynamique qui a conduit à sa création. C’est donc une grande chance de pouvoir compter sur leur coopération. CG présente la proposition des Artisans de la transition d’être un partenaire privilégié informel de la nouvelle association. Et demande à JM comment il voit la future coopération entre l’association et les Artisans de la transition.

JM voit schématiquement deux grands volets pour l'association romande. Le premier pourrait être qualifié d'entrepreneurial ou de commercial et/ou de recherche de soutiens publics pour aider ses membres à tourner. Le second serait de nature plus proprement politique et dans le choix de projets stratégiques pour promouvoir la soutenabilité et positionner les épiceries alternatives en tant qu'acteurs qui comptent dans ce domaine. C'est surtout sur ce second volet que les Artisans de la transition pourraient être utiles à l'association romande et qu'une coopération serait certainement très fructueuse.

A propos du soutien des Artisans de la transition aux épiceries alternatives, JM souligne aussi qu'outre le rapport cité, les Artisans de la transition ont rédigé un dossier de LaRevueDurable sur les épiceries alternatives parti sous presse cette semaine<sup>3</sup>. Ce document analyse de manière plus approfondie les qualités des épiceries alternatives et inclut un volet sur les moyens, notamment pour les communes, de soutenir ces épiceries en Suisse, ainsi qu'une réflexion sur les politiques publiques.

JM constate que les épiceries alternatives souffrent d'un manque profond de reconnaissance. Elles ne comptent pas dans le débat public, n'existent pas dans les processus de concertations publiques. Or prendre, comme les Artisans de la transition le proposent, le parti de défendre l'agriculture paysanne, qui porte une vision soutenable du système alimentaire, serait pour l'association romande l'occasion de travailler avec les organisations paysannes qui, en Suisse romande, partagent cette vision : le MAPC, Uniterre et l'Association des petits paysans. Le film *Irremplaçables épiceries !* est conçu comme un support pour aller dans ce sens.

CG demande à JM quels intérêts les Artisans de la transition ont à s'impliquer autant dans cette nouvelle association.

JM répond que pendant les années 2010, le nombre d'épiceries alternatives a quadruplé, en passant de quarante à presque cent-cinquante. Il impute cette croissance au fait que des centaines, voire des milliers de personnes ont compris qu'une épicerie alternative est un moyen de soutenir une agriculture soutenable, de rémunérer correctement la filière alimentaire, de changer la norme et l'état d'esprit vis-à-vis de la nourriture, de favoriser des apprentissages autour du bien-manger.

---

<sup>3</sup> Les épiceries alternatives, levier de la transition, LaRevueDurable n°70, printemps-été 2025, à paraître en mai.

Mais les épiceries alternatives sont réputées chères et ne pèsent pas médiatiquement, notamment du fait de leur faible poids économique dans le commerce de détail. Comme il l'a relevé en introduction, leur clientèle n'est en outre sociologiquement pas représentative de la population. Il y a donc un travail politique à entreprendre pour lever ces handicaps et réduire ce déficit d'image.

Concrètement, JM propose de travailler en confiance de manière informelle avec le comité, par exemple en postulant pour des fonds pour des projets à réfléchir ensemble, notamment sur la base de ce qui a été fait pour le rapport, LaRevueDurable et le film, qui va sortir en juin.

JM est bien sûr prêt à devenir membre de soutien de l'AEAR, de façon à concrétiser de manière formelle son adhésion au projet de cette association.

Benoit Molineaux pense qu'il serait bon de rendre ce partenariat plus officiel et de l'inclure dans les statuts.

Britt-Marie Martini-Willemin demande si les Artisans de la transition peuvent être représentés au comité, ou si une autre forme qui manifesterait de façon visible que les deux associations ont grandi et travaillent ensemble est envisageable.

JM s'interroge sur la pertinence de formaliser juridiquement cette coopération alors qu'il n'est pas sûr que les Artisans de la transition soient encore là dans dix ans. L'objectif pour lui est de lancer la dynamique durant les premières années, mais sans pouvoir garantir un engagement sur le plus long terme.

Benoît Molineaux est favorable à ce qu'on garde les statuts tels qu'ils viennent d'être validés, mais que les Artisans de la transition soient reconnus parmi les membres-fondateurs de l'association romande, et qu'ils soient invités à accompagner le comité pour ses débuts. Pour lui, il est symboliquement souhaitable que ce partenariat soit écrit quelque part. Il propose de donner au comité le mandat de travailler pour formaliser ce partenariat.

L'assemblée approuve ce mandat donné au comité de l'association.

## **9. Relations entre l'association et EpiFri**

CG demande à JM, AF et Nathalie Oberson, membre du comité de l'association EpiFri, de dire où en sont les réflexions sur les relations entre l'AEAR et EpiFri.

Créé en juillet 2022, l'association EpiFri a aussi été initiée par les Artisans de la transition. Elle réunit les épiceries alternatives du canton de Fribourg selon les mêmes objectifs que l'AEAR. C'est une association encore très jeune, qui a nécessité un gros travail de mise en place administrative, de rencontre des différents membres via trois soirées de slow dating qui réunissent, outre les épiceries fribourgeoises, des producteurs et des productrices, des transformatrices et des transformateurs, des mangeurs et des mangeuses. EpiFri regroupe une soixantaine de membres. Nathalie Oberson exprime le souhait qu'EpiFri puisse coopérer avec l'AEAR.

CG demande comment JM imagine formaliser ce partenariat.

JM dit que le groupe de travail a fait plusieurs propositions pour formaliser la coopération entre l'AEAR et EpiFri. Mais qu'une nouvelle proposition a été faite trop tard pour pouvoir adapter les statuts à temps avant cette assemblée. Il s'agirait de donner automatiquement la qualité de membre de l'AEAR aux épiceries membres d'EpiFri et de membre de soutien de l'AEAR aux autres membres d'EpiFri, moyennant le versement d'une partie de la cotisation d'EpiFri à l'association romande.

Une raison forte de procéder ainsi est que plus l'association romande aura de membres, plus elle pèsera lourd dans les négociations pour obtenir des soutiens de toute sorte. Il invite le comité à travailler pour formaliser ce partenariat. Les Artisans de la transition ont préparé une proposition de modifications des statuts qui va dans ce sens. AF ajoute que ces modifications incluent la création de sections cantonales. Les Artisans de la transition pourront transmettre cette proposition au comité.

Nathalie dit qu'EpiFri doit aussi en discuter en comité.

## **10. Élection de l'organe de révision**

Deux personnes, selon les critères de l'article 17 des statuts, doivent être nommées pour réviser les comptes pour une année, donc jusqu'à l'exercice 2026.

Yann Bechtel et Erel Zannou se portent volontaires pour assumer cette tâche. Xavier Fajolle se propose comme suppléant.

L'organe de révision est élu à l'unanimité.

## **11. Clôture**

JM remercie vivement tout le monde. Tout particulièrement son collègue AF, dont le formidable travail avec les Artisans de la transition s'arrête ce soir. Et salue l'arrivée de Suzanne Schmitt, qui reprend le poste d'Amédée et a pris le procès-verbal.

Wendy Glaus et Carole Richardet, coprésidentes de l'AEAR, remercient toutes les personnes présentes d'être venues, remercient chaleureusement JM et AF pour leur travail et se réjouissent de continuer à coopérer avec JM et SS. Carole Richardet invite les membres à s'exprimer en faisant connaître au comité ses idées et ses propositions.

AF et JM souhaitent tous leurs vœux de réussite à l'AEAR. Ils clôturent la séance à 21h30 et invitent tout le monde à un apéritif festif préparé par les épicerie présentes.